**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**31e session du Groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Genève, 5 - 16 Novembre 2018**

**Intervention de la République d’Albanie**

**sur l’EPU de la République de Sénégal**

**5 Novembre 2018**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation du Sénégal. Nous félicitons le Sénégal des efforts qu’il a déployés depuis le dernier cycle d’examen et de sa coopération constructive avec les mécanismes internationaux de défense des droits de l’homme. Nous apprécions l’engagement concret du Sénégal, démontré avec l’organisation du 5ème séminaire francophone sur la mise en œuvre des recommandations sur l’EPU tenu à Dakar en juillet 2018.

Pour l'Albanie, les droits fondamentaux des femmes et des enfants et l'abolition de la peine de mort sont des questions hautement prioritaires. Nous encourageons le Sénégal à poursuivre ses efforts et souhaitons formuler les recommandations suivantes :

1. Assurer la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à éliminer les stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes ;
2. Interdire explicitement toutes les formes de violence sexuelle et sexiste à l'égard des filles et des jeunes femmes ;
3. Veiller à l'application effective de la législation relative à la protection de l'enfance, notamment en donnant aux agences de protection de l'enfance un mandat clair, une autorité et des ressources suffisantes ;
4. Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Merci Monsieur le Président.